

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Boulieu-lès-Annonay

Séance extraordinaire du 4 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept et le 4 juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Céline BONNET, Maire.

Présents :

Aurélie BONNET, Yannick BRIAS, Christophe CHIROL, Max DESSUS, Jocelyne FORTEZ, Aurélien FOURBOUL, Delphine GAILLARD, Marie-Josèphe GRENIER, Jean-Yves MONNET, Janick PEYRAVERNAY, Jean-Claude RAYMOND, Jérôme VINCENT

Absents / excusés :

Jean-Pierre CHAPILLON (excusé)
Sylvie COCHONNAT (pouvoir donné à Aurélie BONNET)
Geneviève FAVERJON (pouvoir donné à Jérôme VINCENT)
Patricia PAUZE (pouvoir donné à Céline BONNET)
Nathalie RANDON (pouvoir donné à Yannick BRIAS)
Jean-Pierre VALENTIN (pouvoir donné à Delphine GAILLARD)

Aurélie BONNET est nommée Secrétaire de séance.

Il est dénombré **treize** conseillers présents (**+ 5 pouvoirs**) en début de séance, la condition de quorum étant ainsi remplie, le Conseil Municipal peut délibérer.

ORDRE DU JOUR

- I. Organisation de la semaine scolaire à partir de la rentrée de septembre 2017 pour l'école publique Saint-Exupéry (Délibération n°1)

I. Organisation de la semaine scolaire à partir de la rentrée de septembre 2017 pour l'école publique Saint-Exupéry (Délibération n°1)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques a été publié au Journal Officiel de la République Française.

Madame Delphine GAILLARD et Monsieur Jérôme VINCENT, élus présents au Conseil d'école qui s'est tenu jeudi 29 juin, en présentent une synthèse :

Les enseignantes ont fait part de leurs difficultés : utilisation des locaux de l'école pour les TAP, créant une incompatibilité et une confusion dans la gestion du cadre scolaire, augmentation du temps de présence des enfants en collectivité, enfants plus fatigués, etc.

Ces mêmes arguments ont été repris par les représentants des parents d'élèves.

Pour repasser à un rythme de 4 jours, une dérogation est nécessaire et implique un accord mutuel entre le Conseil d'école et le Conseil Municipal. Cette demande de dérogation doit être déposée auprès de la Préfecture pour le 6 juillet au plus tard. Ladite dérogation s'appliquerait pour l'année scolaire à venir, sans certitude pour l'avenir.

Madame le Maire rappelle que le rythme de 4,5 jours est validé par différentes études scientifiques qui concluent que ce rythme n'entraîne pas plus de fatigue et qu'il est au contraire bénéfique pour le rythme biologique de l'enfant. En parallèle, elle rappelle qu'aucun bilan n'a été réalisé et qu'il est impossible à ce jour d'en connaître les éventuels avantages ou inconvénients.

Madame Delphine GAILLARD présente une synthèse des résultats d'une enquête lancée auprès des familles par les représentants des parents d'élèves. 83 familles sur 90 se sont exprimées : 26,5 % souhaitent un maintien du rythme à 4,5 jours et 72,28 % souhaitent revenir à 4 jours. Le Conseil Municipal ne dispose pas du formulaire d'enquête et, par conséquent, ne sait donc quelles sont les questions qui ont été posées aux familles.

Madame Delphine GAILLARD procède à une lecture du décret n°2017-1108 du 27 juin 2017

Monsieur Max DESSUS rappelle son désaccord initial avec la réforme et précise qu'il ne souhaite pas statuer dans l'urgence. Selon lui, le rythme de neuf demi-journées est le plus adapté pour les enfants mais la demi-journée complémentaire devrait être le samedi matin et non pas le mercredi. Par ailleurs, il souhaiterait connaître les incidences sur l'AFR si l'on devait revenir en arrière ainsi que l'économie générée par la suppression des TAP.

Madame le Maire précise que les dépenses annuelles pour les TAP s'élèvent à 30 000 €.

Par ailleurs, pour en avoir discuté avec le Directeur de l'Accueil de Loisirs de l'AFR, Madame le Maire répond qu'un équilibre général a été atteint et qu'un soutien complémentaire et temporaire serait nécessaire si la gestion des TAP venait à disparaître, afin d'éviter de mettre la structure en difficulté.

A la demande du Conseil d'école de l'école publique Saint Exupéry, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur un éventuel retour à la semaine de 4

jours ou maintien de la semaine à 4,5 jours. Elle précise que les communes de Savas, Saint-Clair et Saint-Marcel-lès-Annonay doivent également se prononcer.

Madame Aurélie BONNET espère que le retrait éventuel des communes de Savas, Saint-Clair et Saint-Marcel-lès-Annonay ne viendra pas mettre l'AFR en difficulté et que les maires des municipalités concernées joueront le jeu de la solidarité.

Madame le Maire propose de procéder à ce vote par bulletin secret.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à 3 voix Contre, 14 voix Pour et 1 Abstention,**

- **DECIDE** le maintien du rythme scolaire à 4,5 jours.

Il est proposé de mettre en place un comité de pilotage participatif regroupant les différentes parties intéressées pour la rentrée scolaire de septembre 2018. Afin de permettre la libre participation desdites parties, ce comité de pilotage se réunira hors temps scolaire.

Une réflexion sera également engagée pour que les TAP n'aient plus lieu dans les locaux de l'école, afin de ne pas créer de confusion chez les enfants entre le cadre scolaire et les activités périscolaires.

Prochains conseils municipaux :

Mercredi 12 juillet 2017

Mercredi 30 août 2017

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h54.